

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
9 juillet 2020

---

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1697

présenté par  
Mme Genevard

-----

**ARTICLE 4**

I. - À la première phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« leurs parents »

les mots :

« leur père et mère ».

II. - En conséquence, supprimer l'alinéa 6.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'affirmer l'égalité des filiations en tête du code civil tout en maintenant l'altérité sexuelle dans la parenté.